



CREDIT AGRICOLE CHARENTE-PERIGORD

COMPTES INDIVIDUELS AU 31 DECEMBRE 2012

Arrêtés par le Conseil d'Administration de la Caisse régionale Charente Périgord

En date du 29 janvier 2013

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012 (en milliers d'euros)

ACTIF	31/12/2012	31/12/2011	PASSIF	31/12/2012	31/12/2011
Opérations interbancaires et assimilées	89 036	68 623	Opérations interbancaires et assimilées	1 739	1 805
Caisse, banques centrales,	49 049	53 186	Banques centrales		
Effets publics et valeurs assimilées (Note 5)	30 333	7 684	Dettes envers les établissements de crédit (Note 10)	1 739	1 805
Créances sur les établissements de crédit (Note 3)	9 654	7 753			
Opérations internes au Crédit Agricole (Note 3)	765 185	681 974	Opérations internes au Crédit Agricole (Note 10)	3 611 737	3 833 843
Opérations avec la clientèle (Note 4)	5 766 626	5 637 453	Comptes créditeurs de la clientèle (Note 11)	2 190 133	1 950 342
Opérations sur titres :	334 248	365 951	Dettes représentées par un titre (Note 12)	587 081	470 471
Obligations et autres titres à revenu fixe (Note 5)	246 674	279 556			
Actions et autres titres à revenu variable (Note 5)	87 574	86 395	Comptes de régularisation et passifs divers	159 322	148 946
			Autres passifs (Note 13)	50 680	40 534
Valeurs immobilisées	511 877	514 449	Comptes de régularisation (Note 13)	108 642	108 412
Participations et autres titres détenus à long terme (Notes 6 et 7)	458 011	458 839	Provisions et dettes subordonnées	247 475	254 814
Parts dans les entreprises liées (Notes 6,7)	13 017	9 773	Provisions (Note 14 15 et 16)	74 578	72 349
Immobilisations incorporelles (Note 7)	2 851	2 875	Dettes subordonnées (Notes 18)	172 897	182 465
Immobilisations corporelles (Note 7)	37 998	42 962	Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) (Note 17)	34 232	31 667
Capital souscrit non versé			Capitaux propres hors FRBG: (Note 19)	778 614	742 249
Actions propres			Capital souscrit	96 110	96 110
			Primes d'émission	124 274	124 274
Comptes de régularisation et actifs divers	143 361	165 687	Réserves	512 973	466 353
Autres actifs (Note 8)	77 187	76 707	Ecart de réévaluation		
Comptes de régularisation (Note 8)	66 174	88 980	Provisions réglementées et subventions d'investissement	129	134
			Report à nouveau		
			Résultat de l'exercice	45 128	55 378
TOTAL ACTIF	7 610 333	7 434 137	TOTAL PASSIF	7 610 333	7 434 137

HORS-BILAN (en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
ENGAGEMENTS DONNES	1 185 925	1 482 486
Engagements de financement	752 864	1 061 640
Engagements de garantie	432 293	420 260
Engagements sur titres	767	586
ENGAGEMENTS RECUS	2 200 810	1 966 050
Engagements de financement	700 152	500 152
Engagements de garantie	1 499 891	1 465 312
Engagements sur titres	767	586

(1) Dont 331 513 K€ en 2011 et 2012 correspondant à la garantie accordée à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de l'opération SWITCH.

Notes concernant le hors bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 23
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 24

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	2012	2011
Intérêts et produits assimilés (note 28)	257 756	253 893
Intérêts et charges assimilées (note 28)	127 051	135 173
Revenus des titres à revenu variable (note 29)	3 673	22 692
Commissions (produits) (notes 30)	116 216	114 312
Commissions (charges) (notes 30)	13 461	13 019
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (note 31)	-603	96
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (note 32)	5 112	-2 804
Autres produits d'exploitation bancaire (note 33)	1 403	949
Autres charges d'exploitation bancaire (note 33)	2 061	1 346
PRODUIT NET BANCAIRE	240 984	239 600
Charges générales d'exploitation (note 34)	138 431	130 288
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	5 970	6 091
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	96 583	103 221
Coût du risque (note 36)	13 506	12 153
RESULTAT D'EXPLOITATION	83 077	91 068
Résultat net sur actifs immobilisés (note 37)	- 1 913	- 6 459
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	81 164	84 609
Résultat exceptionnel (Note 38)		
Impôt sur les bénéfices (Note 39)	33 475	26 437
Dotations / (Reprises) de FRBG et provisions réglementées	2 561	2 794
RESULTAT NET	45 128	55 378

NOTE 1 : CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Charente Périgord est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Charente Périgord, 67 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Charente Périgord est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2012, la Caisse régionale de Charente Périgord fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole s.a. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue Boétie, qui détient elle-même 56,26 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole s.a. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,46 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 7 319 186 actions propres au 31 décembre 2012, soit 0,29 % de son capital, contre 6 969 381 actions propres au 31 décembre 2011.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25% du capital de la Caisse régionale Charente Périgord sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2 MECANISMES FINANCIERS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE

L'appartenance de la Caisse régionale de Charente Périgord au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) sont collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. Elles sont transférées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser des « avances » (prêts) faites aux Caisses Régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33,33% et enfin depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses Régionales

Les ressources d'origine monétaire des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non réglementés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont toutes les caractéristiques sont identiques à celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole SA, intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leur client. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions de protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Garantie Switch

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de part l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole SA. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en PNB dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole SA et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole SA dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

1.3 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS A L'EXERCICE 2012

Dans le cadre des opérations du Groupe Crédit Agricole, a constitué dotation complémentaire de 1,6 millions d'euros (5,9 millions en 2011) sur les titres détenus dans SACAM International au regard des pertes constatées dans les structures détenues par cette holding.

Egalement cette année, il convient de signaler la non perception de dividendes sur notre participation détenue dans la SAS Rue de la Boétie, à comparer au 13 millions perçus en 2011.

Dans un contexte économique tendu, la Caisse régionale a connu une croissance de son activité crédit, +2,90% par rapport à l'année dernière, soit une évolution de 129 millions d'euros, et a réalisé, dans le cadre de son refinancement, des émissions de certificats de dépôts négociables et de bons de caisse portant ainsi le montant des émissions à 587 millions d'euros en 2012 à comparer aux 470 millions de 2011.

Au cours du 1^{er} semestre, Charente Périgord Immobilier (détenue à 100%) par la Caisse Régionale à capitaliser son avance en compte courant à hauteur de 4,3 millions d'euros. Un apport supplémentaire de 4 millions d'euros, dont 2 ont immédiatement été libérés, a été réalisé sur le 1^{er} semestre dans le cadre du plan de redynamisation de notre pôle immobilier. Sur l'exercice 2012, un complément de provision a été constitué sur sa filiale Immobilière pour un montant de 0,907 millions d'euros. La détermination de cette provision s'appuie sur un nouveau modèle de provisionnement qui prend en compte les pertes de la filière immobilière mais intègre également les plus values latentes de l'activité foncière.

La Caisse régionale Charente Périgord n'a pas mis en place de nouvelles provisions filières au cours de l'année 2012. Les provisions filières ont fait l'objet d'une reprise nette de dotation de 1,4 millions d'euros tandis qu'une dotation complémentaire de 4 millions d'euros a été constituée sur la provision collective suite à l'exclusion des garanties CAMCA dans le nouveau modèle de détermination de cette provision.

En vue de faire face aux risques potentiels latents sur l'activité Crédit, la Caisse régionale a réalisé au titre de cet exercice un complément au Fonds pour Risques Bancaire Général de 2,6 millions d'euros.

1.4 EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE 2012

Aucun évènement postérieur à la clôture de nature à avoir un impact significatif sur les comptes n'est à signaler.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse régionale de Charente Périgord sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Charente Périgord publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale de Charente Périgord est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC n° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du
Règlement de l'ANC relatif au traitement comptable du dispositif prévu à l'article 1 de la loi N°2011-894	30 décembre 2011 N° 2011-04	1 ^{er} janvier 2012

La Caisse régionale de Charente Périgord n'est pas concernée par ce règlement.

Note 2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002, relatifs au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit la Caisse régionale de Charente Périgord à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

- Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale de Charente Périgord s'élève à 23 001 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 20 164 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Une décote a été comptabilisée au titre de ces prêts pour un montant de 106 milliers d'euros.

- Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décompté dès que le détenteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Charente Périgord distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

-Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

-Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

- Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale Charente Périgord par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

La Caisse régionale de Charente Périgord constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- Traitement comptable des décotes et dépréciations :

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

- Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse régionale de Charente Périgord a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles et les provisions pour dépréciation collectives déterminées à partir des outils et modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement mais dont on a pu constater la dégradation. Ce risque de crédit est calculé à partir de critères prudentiels Bâle II appliqué sur nos encours sains les plus dégradés avec une probabilité de défaut extrapolée.

- Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, la Caisse régionale Charente Périgord le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité

Note 2.2 **Portefeuille- Titres**

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par le règlement CRC n° 2005-01, 2008-07 et 2008-17, ainsi que par le CRC n° 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable. Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

La Caisse régionale Charente Périgord ventile son portefeuille titres dans les catégories :

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : "Revenus des titres à revenu variable".

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente sans compensation avec les plus values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRBF, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris pour le calcul des dépréciations. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse régionale Charente-Périgord dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2. Créances et engagements par signature – Dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : "Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Charente Périgord dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique "coût du risque".

En ce qui concerne les titres à revenu fixe acquis ou souscrits à un prix différent de leur valeur de remboursement, il convient de suivre les mêmes règles que celles retenues pour les titres de placement.

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce CRC et par le CRC 2008-17.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus values de cession réalisées.

La Caisse régionale de Charente Périgord satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

Les *parts dans les entreprises liées* sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

Les *titres de participation* sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Les *autres titres détenus à long terme* correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titres par titres, en fonction de la valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique et de leur valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique "Résultat net sur actifs immobilisés".

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale de Charente Périgord détermine la valeur probable du titre de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale de Charente Périgord utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse régionale de Charente Périgord enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale de Charente Périgord n'a pas opéré, en 2012, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

Note 2.3 Immobilisations

La Caisse régionale de Charente Périgord applique le règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Charente Périgord applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Par ailleurs, les éléments dont dispose la Caisse régionale de Charente Périgord sur la valeur des immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant elles peuvent faire l'objet de dépréciations.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Charente Périgord, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation.

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre *	25 à 30 ans
Second œuvre	15 à 20 ans
Installations techniques	10 ans
Agencements	10 ans
Matériel	5 ans

* Compte tenu de l'ancienneté du bâtiment du siège social de la Caisse régionale, La durée d'amortissement du gros œuvre est à 25 ans sur ce seul bâtiment.

Note 2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Note 2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1^{er} Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse régionale de Charente Périgord applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de service financier, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique "Commissions (charges)".

Note 2.6 Provisions

La Caisse régionale de Charente Périgord applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Note 2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par La Caisse régionale de Charente Périgord à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

La Caisse régionale Charente Périgord a constitué 4 types de FRBG différents :

- Fonds pour risque bancaire général de propre assureur, au titre des franchises d'assurance, pour un montant de 3 037 milliers d'euros
- Fonds pour risque bancaire général financier, pour un montant de 3 365 milliers d'euros,
- Fonds pour risque bancaire général opérationnel, pour un montant de 5 664 milliers d'euros
- Fonds pour risque bancaire général crédit, pour un montant de 22 166 milliers d'euros.

Note 2.8 Opérations sur les instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifié et de l'instruction 94-04 modifié de l'Autorité de contrôle prudentiel (ex Commission Bancaire) .

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

- Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme, ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord, sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : "Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture". Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

- Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de négociation".

Note 2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : "Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés".

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse régionale de Charente Périgord a mis en place une comptabilité multidevises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse régionale de Charente Périgord n'est pas significatif.

Note 2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu qui entraînerait une perte pour la Caisse régionale de Charente Périgord.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie. Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 25 et 26.

Note 2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord signé avec les instances du personnel en date du 30 juin 2012 qui définit une enveloppe globale pour l'intéressement et la participation.

La participation et l'intéressement figurent dans les "Frais de personnel".

Note 2.12 Avantages au personnel postérieur à l'emploi.

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite, d'indemnités de fin de carrière-Régime à prestation définies

La Caisse régionale de Charente Périgord applique à compter du 1^{er} janvier 2004, la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

La Caisse régionale de Charente Périgord a externalisé une partie des engagements auprès de compagnie d'assurance qui couvre tout le personnel, y compris les mandataires sociaux.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de prestation Future actualisée.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Dans la mesure où la réforme (loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites) ne modifie pas les accords de branche existants mais simplement les hypothèses actuarielles d'âge de départ en retraite, elle est analysée comme une mise à jour d'hypothèses actuarielles et non comme une modification de régime. A ce titre, l'impact de la réforme doit être enregistré comme les autres écarts actuariels, intégralement en résultat.

Afin d'assurer une couverture intégrale des engagements sociaux postérieur à l'emploi, il a été constitué dans les comptes de la Caisse régionale, une provision destinée à couvrir les charges relatives aux accords locaux de préretraite conclus en 1988 pour un montant de 798 milliers d'euros et une provision de 615 milliers d'euros destinée à couvrir les effets d'actualisation constatés en fin d'exercice.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Charente Périgord n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

Note 2.13 Souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne Entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise, avec une décote maximum de 20%, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

Note 2.14 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale de Charente Périgord.

Note 2.15 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles-titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur le bénéfice" du compte de résultat.

La Caisse régionale de Charente Périgord a dénoncé la convention d'intégration fiscale avec ces différentes filiales immobilières.

La Caisse régionale de Charente Périgord a signé une convention avec Crédit Agricole SA. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

NOTE 3 : CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2012							31/12/2011
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Etablissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	4 099				4 099	0	4 099	3 021
à terme	1 380	567	2 583	362	4 892	3	4 895	4 054
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés				649	649	11	660	678
Total	5 479	567	2 583	1 011	9 640	14	9 654	7 753
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							9 654	7 753
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	1 982				1 982	2	1 984	13 385
Comptes et avances à terme (1) (2)	58 363	33 015	338 917	309 868	740 163	7 133	747 296	652 678
Titres reçus en pension livrée (1)								
Prêts subordonnés (2)				15 900	15 900	5	15 905	15 911
Total	60 345	33 015	338 917	325 768	758 045	7 140	765 185	681 974
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							765 185	681 974
Total							774 839	689 727

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements financiers s'élèvent à 660 milliers d'euros et à 15 905 milliers d'euros pour ceux consentis à CASA.

Les créances sur les établissements de crédit ne sont pas éligibles au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4 : OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Note 4.1 : opération avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2012							31/12/2011
	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Opérations avec la clientèle								
Créances commerciales	6 672	4 192			10 864	0	10 864	14 024
Autres concours à la clientèle	579 457	642 768	1 943 476	2 613 521	5 779 222	36 977	5 816 199	5 692 172
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	40 596				40 596	53	40 649	25 245
Dépréciations							-101 086	-93 988
VALEUR NETTE AU BILAN	626 725	646 960	1 943 476	2 613 521	5 830 682	37 030	5 766 626	5 637 453

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 10 984 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 45 523 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle, 1 140 152milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la Banque centrale au 31 décembre 2012 contre 1 653 154 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Les encours restructurés au 31 décembre 2012 s'élèvent à 23 001 milliers d'euros.

Note 4.2 : Opération avec la clientèle – analyse par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2012					31/12/2011				
	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	2 452 628	52 656	29 590	- 25 518	- 16 697	2 292 870	41 814	23 742	- 20 498	- 13 603
Agriculteurs	813 695	36 527	19 832	- 24 542	- 14 879	790 924	36 008	20 503	- 23 928	- 14 273
Autres professionnels	428 169	23 983	18 589	- 15 955	- 12 924	435 282	24 714	16 986	- 16 598	- 11 625
Sociétés financières	70 138	3 428	9	- 2 203	- 9	70 640	872	8	- 517	- 8
Entreprises	1 094 862	46 957	25 882	- 32 599	- 19 319	1 169 812	44 419	22 840	- 31 766	- 16 888
Collectivités publiques	941 760	0	0	0	0	927 783	0	0	0	0
Autres agents économiques	66 461	373	372	- 268	- 268	44 130	780	327	- 681	- 267
Total	5 867 713	163 924	94 274	- 101 085	- 64 096	5 731 441	148 607	84 406	- 93 988	- 56 664

**NOTE 5 : TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET
TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012				31/12/2011
	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées			30 074	30 074	7 508
dont surcote restant à amortir					
dont décote restant à amortir					
Créances rattachées			259	259	176
Dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN			30 333	30 333	7 684
Obligations et autres titres à revenu fixe :					
Emis par organismes publics					
Autres émetteurs	46 776		197 656	244 432	279 787
dont surcote restant à amortir					
dont décote restant à amortir					
Créances rattachées	183		3 949	4 132	5 235
Dépréciations	-1 890			-1890	-5 466
VALEUR NETTE AU BILAN	45 069		201 605	246 674	279 556
Actions et autres titres à revenu variable	89 355	1 500		90 855	90 127
Créances rattachées					
Dépréciations	-3 275	-7		-3 282	-3 732
VALEUR NETTE AU BILAN	86 080	1 493		87 573	86 395
Total	131 149	1 493	231 938	364 580	373 635
Valeurs estimatives	140 610	1 493	241 178	383 281	372 561

Commentaires :

- Transferts de titres en cours d'exercice :

La Caisse régionale Charente Périgord n'a pas effectué de transfert de portefeuille.

- Valeurs estimatives :

- Sur le portefeuille des titres de placement : la valeur estimée des plus values latentes s'élève à 9 644 milliers d'euros et la valeur estimée des moins values latentes est de 5 165 milliers d'euros, soit une plus value nette de 4 479 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre une valeur estimée de moins values latentes nettes de 3 163 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse ou à la dernière valorisation.

- Sur le portefeuille des titres d'investissement : la valeur estimée des plus-values latentes s'élève à 14 053 milliers d'euros et une moins value de 606 milliers d'euros représentant une plus value latente nette au 31 décembre 2012 de 13 447 milliers d'euros, contre une plus-value latente nette de 5 687 milliers d'euros au 31 décembre 2011

- Titres subordonnés :

Les titres subordonnés en portefeuille s'élève à 45 523 milliers d'euros.

NOTE 5.1 : TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE (hors effets publics) :

VENTILATION PAR GRANDES CATEGORIES DE CONTREPARTIE

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Administrations et banques centrales (y compris Etats)		
Etablissements de crédit	218 804	265 454
Sociétés financières	103 230	96 313
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	13 253	8 147
Divers et non ventilés		
Total en principal	335 287	369 914
Créances rattachées	4 132	5 235
Dépréciations	-5 172	-9 198
VALEUR NETTE AU BILAN	334 247	365 951

NOTE 5.2 : VENTILATION DES TITRES COTES ET NON COTES A REVENU FIXE OU VARIABLE

(en milliers d'euros)	31/12/2012				31/12/2011			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable:	244 432	30 074	90 855	365 361	279 787	7 508	90 127	377 422
dont titres cotés	163 876	30 074		193 950	155 332	7 508		162 840
dont titres non cotés (1)	80 556		90 855	171 411	124 455		90 127	214 582
Créances rattachées	4 132	259		4 391	5 235	176		5 411
Dépréciations	-1 890		-3 281	-5 172	-5 466		-3 732	-9 198
VALEUR NETTE AU BILAN	246 674	30 333	87 574	364 580	279 556	7 684	86 395	373 635

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français : 81 673 milliers d'euros

 dont OPCVM français de capitalisation 75 152 milliers d'euros

OPCVM étrangers 5 901 milliers d'euros

 dont OPCVM étrangers de capitalisation 5 351 milliers d'euros

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2012 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	32 184	34 192
OPCVM obligataires	19 402	20 059
OPCVM actions	30 867	33 498
OPCVM autres	8 402	8 465
TOTAL	90 855	96 214

NOTE 5.3 : EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012							31/12/2011
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	14 623	24 653	166 205	38 952	244 433	4 132	248 565	285 022
Dépréciations							- 1 890	- 5 466
VALEUR NETTE AU BILAN	14 623	24 653	166 205	38 952	244 433	4 132	246 675	279 556
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute			4 972	25 102	30 074	259	30 333	7 684
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN			4 972	25 102	30 074	259	30 333	7 684

NOTE 5.4 : EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE : ANALYSE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Encours brut	Dont encours douteux	Encours brut	Dont encours douteux
France (y compris DOM-TOM)	203 958		225 711	
Autres pays de l'U.E.	70 548		61 584	
Autres pays d'Europe				
Amérique du Nord				
Amérique Centrale et Latine				
Afrique et Moyen-Orient				
Asie et Océanie (hors Japon)				
Japon				
Total en principal	274 506		287 295	
Créances rattachées	4 391		5 411	
Dépréciations	-1 890		-5 466	
VALEUR NETTE AU BILAN	277 007		287 240	

NOTE 6 : TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Informations financières Filiales et Participations	Capital	Capitaux propres autres que le Capital	Quote-part de Capital détenue (en%)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou CA HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brutes	Nettes						
<i>(en milliers d'euros)</i>											
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de l'Entité											
1) Parts dans les entreprises liées des établissements de crédit (détail)											
2) Participations dans des établissements de crédit (détail)											
3) Autres parts dans les entreprises liées (détail)											
- Charente Périgord Expansion	1 500	-1	100	1 500	1 500			1	-1		bilan 31/12/11
- SEECAP	8	46	75.64	769	0			226	1		bilan 31/03/12
- Charente Périgord Immobilier	5 267	-6 416	100	13 574	7 710	4 720		1	-1 785		bilan 31/12/11
4) Autres titres de participations (détail)											
- SAS La Boétie	2 480 628	14 894 037	2.21	387 043	387 043	21 208		984 248	595 827		bilan 31/12/11
- SACAM International	778 835	-147 182	2.21	19 931	12 357			14 152	-146 935		bilan 31/12/11
- SACAM Développement	730 622	-5 175	2.22	16 251	16 251	7 601		48 843	-17 894		bilan 31/12/11
- SA Grand Sud ouest Capital	31 776	28 243	5.81	3 009	3 009			1 875	1795	871	bilan 31/12/11
- CA Titres	15 245	32 025	1.07	296	296			110 582	1 600		bilan 30/06/12
- SACAM Fireca	22 510	686	1.74	776	403			1	-6		bilan 31/12/11
- SCI CAM	14 563	17 213	2.12	307	307			3 442	1 515		bilan 31/12/11
- SACAM Participations	62 558	6 070	1.82	1 320	1 320			2 048	1 570		bilan 31/12/11
- CTCAM	391	21 171	0.98	447	447			48 621	2 461	16	bilan 31/12/11
- SACAM Avenir	113 432	-32	1.84	2 088	2 088			10	-11		bilan 31/12/11
- SOMAINTEL INFORMATIQUE	3 573	8 832	3.02	583	583			44 474	1 202	9	bilan 31/12/11
- SACAM Fia-Net Europe	47 185	-18	1.43	673	469			0	-14		bilan 31/12/11
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de l'entité											
1) Parts dans les entreprises liées dans des établissements de crédit (ensemble)											
2) Participations dans des établissements de crédit (ensemble)											
3) Autres parts dans les entreprises liées (ensemble)											
4) Autres titres de participation (ensemble)				3 695	3 258	718				200	
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS				452 262	437 041	34 247				1 096	

NOTE 6.1 : VALEUR ESTIMATIVE DES TITRES DE PARTICIPATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	15 843	9 210	7 536	3 296
Titres cotés				
Avances consolidables	5 029	3 805	8 997	6 762
Créances rattachées	2		2	
Dépréciations	-7 857		-6 762	
VALEUR NETTE AU BILAN	13 017	13 015	9 773	10 058
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	434 653	569 792	433 789	634 891
Titres cotés				
Avances consolidables	29 217	29 218	28 811	28 811
Créances rattachées	113		119	
Dépréciations	-8 587		-6 495	
SOUS-TOTAL TITRES DE PARTICIPATION	455 396	599 010	456 224	663 702
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	2 615	2 615	2 615	2 615
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	2 615	2 615	2 615	2 615
VALEUR NETTE AU BILAN	458 011	601 625	458 839	666 317
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	471 028	614 640	468 612	676 375

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres, celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

Tous les titres sont non cotés. Ces titres sont évalués à la valeur d'utilité à partir des éléments de valorisation communiqués par le Groupe Crédit Agricole (notamment pour la valeur d'utilité des titres SAS La Boétie) et dans une moindre mesure à partir de leur actif net.

NOTE 7 : VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2012	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2012
Parts dans les entreprises liées :					
Valeurs brutes	7 536	8 307			15 843
Avances consolidables	8 997	460	4 428		5 029
Créances rattachées	2	3	3		2
Dépréciations	-6 762	-4 239	-3 144		-7 857
VALEUR NETTE AU BILAN	9 773	4 531	1 287		13 017
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation :					
Valeurs brutes	433 789	871	7		434 653
Avances consolidables	28 811	406			29 217
Créances rattachées	119	2 642	2 648		113
Dépréciations	-6 495	-8 057	-5 965		-8 587
Sous-total titres de participation	456 224	-4 138	2 655	0	455 396
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	2 615				2 615
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
Sous-total autres titres détenus à long terme	2 615				2 615
VALEUR NETTE AU BILAN	458 839	-4 138	2 655	0	458 011
Total	468 612	393	3 942	0	471 028

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2012	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéance)	Autres mouvements	31/12/2012
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	114 225	2 133	8 650		107 708
Amortissements et dépréciations	- 71 263	- 5 890	- 7 444		- 69 710
VALEUR NETTE AU BILAN	42 962	-3 757	1 206	0	37 998
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	5 104	55	469		4 690
Amortissements et dépréciations	-2 229	- 80	-470		-1 839
VALEUR NETTE AU BILAN	2 875	-25	-1	0	2 851
Total	45 837	-3 782	1 205	0	40 849

Les immobilisations hors exploitation brutes s'élèvent à 2 761 milliers d'euros et sont amorties pour un montant de 1 831 milliers d'euros.

NOTE 8 : AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	15	28
Comptes de stock et emplois divers	190	
Débiteurs divers	75 341	75 342
Gestion collective des titres Livret Développement Durable		
Comptes de règlement	1 641	1 337
VALEUR NETTE AU BILAN	77 187	76 707
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	16 295	41 730
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	10	11
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Charges constatées d'avance	1 726	1 357
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	11 425	13 432
Autres produits à recevoir	35 186	32 074
Charges à répartir		
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires	113	104
Autres comptes de régularisation	1 420	272
VALEUR NETTE AU BILAN	66 175	88 980
Total	143 362	165 687

(1) Les montants sont indiqués en net et incluent les créances rattachées.

(2) La diminution des comptes d'encaissement et de transfert s'explique essentiellement par l'évolution des encours d'épargne transférés où nous avons une position créditrice de 0.1 million d'euros à comparer avec une situation débitrice de 10,5 millions en 2011 d'une part et d'autre part par une diminution des sommes remises à l'encaissement de plus de 14 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

NOTE 9 : DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2012	Dotations	Reprises et utilisations	Désactuali- sation (1)	Autres mouve- ments	Solde au 31/12/2012
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	93 988	37 942	28 911	1 933		101 086
Sur opérations sur titres	9 198	1 659	5 685			5 172
Sur valeurs immobilisées	13 257	12 296	9 109			16 444
Sur autres actifs	344		306			38
Total	116 787	51 897	44 011	1 933		122 740

(1) Diminution de l'actualisation des provisions constatée sur l'exercice suite à l'effet temps. Ce mouvement est enregistré dans les comptes de produits financiers directement dans le PNB.

NOTE 10 : DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012							31/12/2011
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Etablissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
à vue	1 087				1 087		1 087	1 121
à terme	649				649	3	652	684
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
Valeur au bilan	1 736				1 736	3	1 739	1 805
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	80 732				80 732	1	80 733	25 646
Comptes et avances à terme	750 981	771 365	1 160 717	843 893	3 526 956	4 048	3 531 004	3 808 197
Titres reçus en pension livrée								
Valeur au bilan	831 713	771 365	1 160 717	843 893	3 607 688	4 049	3 611 737	3 833 843
Total	833 449	771 365	1 160 717	843 893	3 609 424	4 052	3 613 476	3 835 648

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

NOTE 11 : COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

NOTE 11.1 : COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012							31/12/2011
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	1 606 951				1 606 951	11	1 606 962	1 623 035
Comptes d'épargne à régime spécial :	19 833				19 833		19 833	18 581
à vue	19 833				19 833		19 833	18 581
à terme								
Autres dettes envers la clientèle	90 608	34 338	240 653	187 188	552 787	10 550	563 337	308 726
à vue	4 294				4 294		4 294	2 941
à terme	86 314	34 338	240 653	187 188	548 493	10 550	559 043	305 785
Valeurs données en pension livrée								
Valeur au bilan	1 717 392	34 338	240 653	187 188	2 179 571	10 561	2 190 132	1 950 342

NOTE 11.2 : COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE : PAR AGENTS ECONOMIQUES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Particuliers	1 144 050	1 094 737
Agriculteurs	212 486	184 208
Autres professionnels	124 064	130 839
Sociétés financières	78 661	10 017
Entreprises	499 188	435 822
Collectivités publiques	14 294	1 465
Autres agents économiques	106 828	86 455
Total en principal	2 179 572	1 943 543
Dettes rattachées	10 560	6 799
Valeur au bilan	2 190 132	1 950 342

**NOTE 12 : DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE : ANALYSE PAR DURÉE
RESIDUELLE**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012							31/12/2011
	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	396	249	3 000		3 645	98	3 743	640
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables	168 180	367 300	20 000	26 500	581 980	1 358	583 338	469 831
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
Valeur au bilan	168 576	367 549	23 000	26 500	585 625	1 456	587 081	470 471

NOTE 13 : AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	15	28
Comptes de règlement et de négociation	1 905	1 201
Créditeurs divers (2)	43 180	34 892
Versements restant à effectuer sur titres	5 580	4 413
Valeur au bilan	50 680	40 534
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	2 328	4 199
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	0
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	199	221
Produits constatés d'avance (3)	45 161	40 222
Charges à payer sur engagement sur instruments financiers à terme (4)	12 812	17 014
Autres charges à payer	47 231	45 876
Autres comptes de régularisation	912	880
Valeur au bilan	108 643	108 412
Total	159 323	148 946

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

(2) Au 31 décembre 2012 le montant de la dette d'impôt est de 5 074 milliers d'euros contre une créance d'IS de 1 801 milliers d'euros au 31/12/2011. Par ailleurs le montant des cotisations Pacifica augmente de 1 152 milliers d'euros sur l'exercice.

(3) L'augmentation des produits constatés d'avance est essentiellement liée à l'étalement au TIE des produits sur les crédits pour 5 069 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 4 321 milliers d'euros au 31 décembre 2011) et du montant des soultes à étaler pour 3 837 milliers d'euros réalisés lors de la couverture du portefeuille titres des OAT souscrit en 2012.

(4) Les charges à payer sur instruments financiers diminuent, notamment en raison de la baisse des taux sur l'exercice 2012.

NOTE 14 : PROVISIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2012	Dotations	Reprises utilisées	Reprises Non utilisées	Autres mouve ments	Solde au 31/12/2012
Pour engagements de retraite et assimilés (1)	826	3 697	2 507	604	1	1 413
Pour autres engagements sociaux	637	164	77	19		705
Pour risques d'exécution des engagements par signature	2 343	409		476		2 276
Pour litiges fiscaux						
Pour autres litiges (2)	3 020	213	9	2 418		806
Pour risques pays						
Pour risques de crédit- dépréciations collectives y compris provisions sectorielles (3)	53 712	7 128		3 550		57 290
Pour impôts						
Sur participations						
Pour risques opérationnels	3 319	989	1	840		3 467
Pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (4)	6 246	1 112		3 551		3 807
Autres (5)	2 246	4 194	841	784		4 815
Valeur au bilan	72 349	17 906	3 435	12 242	1	74 579

- (1) Dont 3 659 milliers d'euros de dotations et 3 044 milliers d'euros de reprise au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 16
- (2) Dont reprise de 2 245 milliers d'euros consécutive à l'extinction d'un litige né sur l'exercice 2011 (Charente Porc)
- (3) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bale II et présentent un encours de 26 618 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 26 623 milliers d'euros au 31 décembre 2011.
- (4) Les quatre provisions filières (Bergerac, Cognac, Bovins viande et lait) mises en place en 2010 et complétées par de nouvelles filières en 2011 (Bâtiment, Porc et Habitat) conçues sur les modèles de calcul Bale II selon des scénarii de stress propres à leur domaine économique ont fait l'objet d'une actualisation au cours de l'année pour atteindre un encours de 25,38 millions d'euros contre 26,8 millions au 31 décembre 2011.
- (5) Voir note 15
- (6) Dont 3 819 milliers d'euros de dotations et 537 milliers d'euros de reprises liées à l'étalement des intérêts sur DAT à taux progressifs selon la méthode du TIE.

Dans le cadre du droit individuel de formation, 4 276 heures ont été utilisées au titre de l'année 2012. Les droits acquis au titre du DIF au 31 décembre 2012 s'élèvent à 106 101 heures.

NOTE 15 : EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	390 086	366 401
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	219 964	258 468
Ancienneté de plus de 10 ans	212 542	226 820
Total plans d'épargne-logement	822 592	851 690
Total comptes épargne-logement	173 029	184 659
Total Encours Collectes Au Titre Des Contrats Epargne-Logement	995 621	1 036 349

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007.
Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement	5 481	6 824
Comptes épargne-logement	28 514	31 064
Total Encours De Crédit En Vie Octroyés Au Titre Des Contrats Epargne-Logement	33 995	37 888

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	4	401
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	664	873
Ancienneté de plus de 10 ans	3 100	4 022
Total plans d'épargne-logement	3 768	5 296
Total comptes épargne-logement	39	950
Total provision au titre des contrats Epargne-logement	3 807	6 246

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007.

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2012	Dotations	Reprises	31/12/2012
Plans d'épargne-logement	5 295		1 527	3 768
Comptes d'épargne-logement	951		912	39
Total provision au titre des contrats Epargne-logement	6 246		2 439	3 807

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2012 est liée à l'actualisation du modèle de calcul.

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

NOTE 16 : ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Définitions :

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Variations de la dette actuarielle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dette actuarielle au 1^{er} janvier	15 053	14 191
Coût des services rendus sur la période	1 119	1 126
Coût financier	740	562
Cotisations employés		
Modification / Réduction / Liquidation de régime		
Variation de périmètre	189	
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-704	-760
(Gains) / pertes actuariels	1 539	-65
Dette actuarielle au 31 décembre	17 936	15 053

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Coût des services rendus	1 119	1 126
Coût financier	740	562
Rendement attendu des actifs	- 492	- 488
Amortissement du coût des services passés	20	18
(Gains) / pertes actuariels	1 997	-316
Amortissement des gains/pertes générés par modifications, réductions et liquidations des régimes (Gains) ou pertes dus au changement de limitation		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	3 385	902

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	15 169	13 980
Rendement attendu des actifs	492	488
Gains / pertes actuariels du régime	-458	559
Cotisations payées par l'employeur	2 462	902
Cotisations payées par les employés		
Modification / Réduction / Liquidation de régime		
Variation de périmètre	189	
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	-704	-760
Juste valeur des actifs / droits a remboursement au 31 décembre	17 150	15 169

Composition des actifs des régimes

La Caisse Régionale a souscrit, en couverture de ses engagements, des polices d'assurance auprès de la compagnie PREDICA

Les actifs des régimes sont composés de 83,6 % d'obligations, 9,6 % d'actions et 6,8 % d'autres actifs.

Variations de la provision

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012	2011
(Provisions) / actifs au 1er janvier	308	
Cotisations par l'employeur	2 462	902
Variation de périmètre		
Paievements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	3 385	902
(PROVISIONS) / ACTIFS AU 31 DECEMBRE	-615	0

Rappel : le montant de la provision au 31 décembre 2012 est égal ici à la dette actuarielle au 31 décembre 2011 diminuée de la juste valeur des actifs du régime ou des droits à remboursement à cette même date.

Rendement des actifs des régimes

La Caisse régionale Charente Périgord utilise un taux d'actualisation de 2,85 % pour le calcul du rendement annualisé des actifs.

Hypothèses actuarielles utilisées

La Caisse régionale Charente Périgord utilise un taux d'actualisation de 2,29% (taux OAT + marge déterminée en fonction de la durée de l'engagement),

NOTE 17 : FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Fonds pour risques bancaires généraux	34 232	31 667
- FRBG propre assureur	3 037	3 037
- FRBG risque opérationnel	5 664	5 664
- FRBG Risque financier	3 365	3 365
- FRBG Risque de crédit	22 166	19 601
VALEURS AU BILAN	34 232	31 667

NOTE 18 : DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012							31/12/2011
	<= 3mois	>3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme Titres et emprunts participatifs Autres emprunts subordonnés à terme			42 016	20 006	62 022	205	62 227	71 391
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1) C/C bloqués des Caisses Locales Dépôts de garantie à caractère mutuel				110 670	110 670	0	110 670	111 073
Valeur au bilan			42 016	130 676	172 692	205	172 897	182 464

(1) Les dettes subordonnées ont toutes été émises en euros.

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 6 499 milliers d'euros contre 7 027 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

NOTE 19 : VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital (1)	Réserve légale	Réserve Statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (2)	Ecart conversion/ réévaluation	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Résultat	Total des Capitaux propres
Solde au 31 décembre 2010	96 110	297 564		246 060		41	55 650	695 424
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2010							-8 646	-8 646
Variation de capital								
Variation des primes et réserves		35 253		11 751				47 004
Affectation du résultat social 2010							-47 004	-47 004
Report à nouveau débiteur								
Résultat de l'exercice 2011							55 378	55 378
Autres variations						93		93
Solde au 31 décembre 2011	96 110	332 817		257 811		134	55 378	742 249
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2011							-8 759	-8 759
Variation de capital								
Variation des primes et réserves		34 964		11 655				46 619
Affectation du résultat social 2011							-46 619	-46 619
Report à nouveau débiteur								
Résultat de l'exercice 2012							45 128	45 128
Autres variations						-5		-5
Solde au 31 décembre 2012	96 110	367 781		269 465		129	45 128	778 614

(1) Le capital social est composé de :

- 36 903 479 parts sociales de 1,53 euros dont 36 903 298 titres détenus par les Caisses Locales, 180 titres détenus par les administrateurs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord et un titre détenu par Crédit Agricole SA. Le tout représente un nominal de 56 462 milliers d'euros.
- 6 172 800 CCA souscrits par le public en 2004 et représentant un nominal de 9 444 milliers d'euros
- 4 036 300 CCA souscrits par le public en juin 2007 représentant un nominal de 6 175 milliers d'euros
- 15 704 193 CCA souscrits par crédit Agricole SA en 2001 et représentant un nominal de 24 027 milliers d'euros.

(2) Dont 116 970 milliers d'euros de primes d'émission, dont 7 305 milliers d'euros de primes de fusion.

La prime d'émission relative à l'émission de CCA de juin 2007 s'élève à 33 723 milliers d'euros

NOTE 20 : COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Capitaux propres	778 614	742 249
Fonds pour risques bancaires généraux	34 232	31 667
Dettes subordonnées et titres participatifs	172 897	182 465
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	985 743	956 381

NOTE 21 : OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	34 247	37 808
Sur les établissements de crédit et institutions financières	34 247	37 732
Sur la clientèle		76
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Dettes	2 848	848
Sur les établissements de crédits et institutions financières	2 848	848
Sur la clientèle		
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		
Engagements donnés		
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle		
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

Toutes les transactions entre les parties liées sont reprises dans les états financiers (règlement de l'ANC n° 2010-04 du 7 octobre 2010).

NOTE 22 : OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES CONTRIBUTIONS PAR DEVISES AU BILAN

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	7 546 492	7 546 492	7 366 359	7 366 359
Autres devises de l'Union Européenne	105	105	411	411
Dollar	2 045	2 045	6 279	6 279
Yen	61 013	61 013	60 671	60 671
Autres devises	678	678	417	417
Total	7 610 333	7 610 333	7 434 137	7 434 137

NOTE 23 : OPERATIONS A TERME EN DEVISES NON DENOUEES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant				
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	4 087	4 084	4 825	4 821
Devises	2 006	2 006	2 449	2 449
Euros	2 081	2 078	2 376	2 372
Prêts et emprunts en devises				
Prêts et emprunts en devises				
Total	4 087	4 084	4 825	4 821

NOTE 24 : OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	2 154 554	211 341	2 365 895	2 342 850
Opérations sur marchés organisés				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Inst. à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré	2 154 554	211 341	2 365 895	2 342 850
Swaps de taux d'intérêt	2 154 554	211 341	2 365 895	2 333 205
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				9 645
F.R.A.				
Inst à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles		45 430	45 430	46 050
Opérations sur marchés organisés				
Opérations de gré à gré		45 430	45 430	46 050
Options de swap de taux				
Achetées				
Vendues				
Autres instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés		3 834	3 834	4 112
Vendus		4 396	4 396	4 738
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés		18 600	18 600	18 600
Vendus		18 600	18 600	18 600
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Dérivés de Crédit				
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
Total	2 154 554	256 771	2 411 325	2 388 900

NOTE 24.1 : OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME - ENCOURS NOTIONNELS PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2012			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
	Futures								
Options de change									
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	578 956	1 236 418	550 521	578 956	1 236 418	550 521			
Swaps de devises et autres instruments de change									
Autres instruments de taux d'intérêt à terme conditionnels	5 684	2 546		5 684	2 546				
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices	37 200			37 200					
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de Crédit									
Sous total	621 840	1 238 964	550 521	621 840	1 238 964	550 521	0	0	0
Opérations de change à terme	8 171			8 171					
Total	630 011	1 238 964	550 521	630 011	1 238 964	550 521	0	0	0

NOTE 24.2 INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME : JUSTE VALEUR

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change				
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	36 885	2 365 895	21 705	2 333 205
Swaps de devises et autres instruments de change				
Forward taux				
Autres instruments de taux d'intérêt à terme conditionnels	0	8 230	0	8 850
Dérivés de Crédit				
Opérations fermes sur actions et indices boursiers à terme				
Opérations conditionnelles sur actions et indices	71	37 200	1 997	37 200
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux				
autres				
Sous total	36 956	2 411 325	23 702	2 379 255
Opérations de change à terme		8 171		9 645
Total		2 419 496		2 388 900

NOTE 24.3 : INFORMATION SUR LES SWAPS – VENTILATION DES CONTRATS D'ECHANGE DE TAUX D'INTERET ET DE DEVICES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée (1)	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de Transaction
Contrats d'échange de taux	229 941	162 762	1 991 792	0
Contrats assimilés				

(1) L'encours notionnel des swaps clientèle retourné sur CASA s'établit à 105 670.50 milliers d'euros. Dans ce tableau, les notionnels étant additionnés, la position ouverte isolée nette compensée s'élève à 18 600 milliers d'euros.

Il n'a pas été effectué de transfert de contrats d'échange entre les différentes catégories de portefeuille au cours de l'exercice 2012.

NOTE 24.4 : INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES
REPARTITION DES RISQUES DE CONTREPARTIE SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de Crédit potentiel
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			16 860	20 529
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	28 185	15 186	6 842	5 917
Risques sur les autres contreparties	8 771	836		
Total avant effet des accords de compensation	36 956	16 022	23 702	26 446
Dont risques sur contrats de :				
Taux d'intérêt, change et matières premières	36 885	14 534	21 705	24 958
Dérivés actions et sur indices	71	1 488	1 997	1 488
Total avant effet des accords de compensation	36 856	16 022	23 702	26 466
Incidences des accords de compensation				
Total Apres Effet Des Accords De Compensation	36 856	16 022	23 702	26 446

NOTE 25 : ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Engagements donnés	1 185 924	1 482 485
Engagements de financement	752 864	1 061 639
<i>En faveur d'établissement de crédit</i>		<i>200 000</i>
<i>En faveur de la clientèle</i>	<i>752 864</i>	<i>861 639</i>
Ouverture de crédits confirmés	609 158	707 782
- Crédits documentaires	234	9
- Autres crédits confirmés	608 924	707 773
Autres engagements en faveur de la clientèle	143 705	153 857
Engagement de garantie	432 293	420 260
<i>D'ordre d'établissement de crédit</i>	<i>331 513</i>	<i>331 513</i>
- Confirmation d'ouverture de crédit documentaire	0	0
- Autres garanties (1)	331 513	331 513
<i>D'ordre de la clientèle</i>	<i>100 780</i>	<i>88 747</i>
- Cautions Immobilières	9 408	12 276
- Autres garanties d'ordre de la clientèle (2)	91 372	76 471
Engagement sur titres	767	586
- Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
- Autres engagements à donner	767	586
Engagements reçus	2 200 809	1 966 048
Engagements de financement	700 152	500 152
<i>Reçus d'établissement de crédit</i>	<i>700 152</i>	<i>500 152</i>
<i>Reçus de la clientèle</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Engagement de garantie	1 499 890	1 465 310
<i>Reçus d'établissement de crédit</i>	<i>248 808</i>	<i>275 319</i>
<i>Reçus de la clientèle</i>	<i>1 251 082</i>	<i>1 189 991</i>
- Garanties reçues des administrations publiques	208 572	195 057
- Autres garanties reçues	1 042 510	994 934
Engagement sur titres	767	586
- Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
- Autres engagements à donner	767	586

(1) Correspond à la garantie accordée à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de l'opération SWITCH

(2) Les garanties financières présentées séparément au 31/12/2011 pour un montant de 39 761 milliers d'euros ont été reclassées en « autres garanties d'ordre de la clientèle »

NOTE 26 : ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

Aux termes de conventions de garantie conclues par les Caisses régionales de Crédit Agricole, et Crédit Agricole S.A, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A au bénéfice des tiers, créanciers de celle-ci. Le montant de cet engagement s'élève à 733 356 milliers d'euros.

A contrario, Crédit Agricole S.A (dans le cadre de sa mission confiée par le Code Monétaire et financier) garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses Régionales. A ce titre, il a été constitué par Crédit Agricole S.A., au cours de l'exercice 2001, un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité" auquel la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a souscrit pour un montant de 3 491 milliers d'euros.

Dans le cadre de la mise en place de l'opération « SWITCH », la Caisse régionale Charente-Périgord a donné un engagement de garantie de 331 513 milliers d'euros.

Le Groupe Crédit Agricole participe aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF). Dans le cadre de cette opération, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord, les autres Caisses régionales et certaines filiales du Groupe apportent des créances en garantie à Casa, qui les apporte ensuite à la SFEF pour garantir les prêts que cette dernière octroie au Groupe. La Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord a 117 311 milliers d'euros de créances apportées en garanties à la SFEF. Les Caisses Régionales et filiales conservent l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

NOTE 27 : ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL

En milliers d'euros	2012					
	Échéance	Valeur d'origine		Loyers restant dus		Valeur résiduelle au 31/12/2012
		Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	
Bâtiment 'Le Combal' à Bergerac	25/06/2018	9 604	6 139	3 526	566	4 092
Bâtiment 'Le BTI' à Bergerac	30/09/2017	1 167	317	459	46	505
TOTAL		17 227		4 597		4 597

NOTE 28 : PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Sur opérations avec les établissements de crédit	4 911	6 857
Sur opérations internes au Crédit Agricole (1)	30 346	22 619
Sur opérations avec la clientèle (2)	209 331	206 589
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	11 538	13 112
Produit net sur opérations de macro-couverture	1 618	4 704
Sur dettes représentées par un titre		
Autres intérêts et produits assimilés	12	12
Intérêts et produits assimilés	257 755	253 893
Sur opérations avec les établissements de crédit	-4 490	-5 829
Sur opérations internes au Crédit Agricole (3)	-92 460	-102 092
Sur opérations avec la clientèle (4)	-23 441	-16 385
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-921	-1 155
Charge nette sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre	-5 643	-9 706
Autres intérêts et charges assimilées	-96	-6
Intérêts et charges assimilées	-127 050	-135 173
Total produits nets d'intérêts et revenus assimilés	130 705	118 720

- (1) Dont : intérêts sur placement à terme + 5 502 milliers d'euros; intérêts sur les excédents de trésoreries sur les prêts en blancs - 5 500 milliers d'euros, intérêts sur dépôt de placement en capitaux permanent (switch) + 6 761 milliers d'euros; produit sur engagement de garantie switch + 3 378 milliers d'euros; int Snc Courcelle - 2370 milliers d'euros.
- (2) dont frais de dossiers des prêts à la clientèle reclassés dans cette rubrique et étalée sur la durée de vie des prêts en application du règlement CRC n° 2009-03 pour 1043 milliers d'euros en 2012 contre 491 milliers d'euros en 2011.
- (3) Augmentation des intérêts sur avances globales classiques et spécifiques de 6 947 milliers d'euros et des intérêts sur avances spécifiques de 1 664 milliers d'euros par rapport au 31/12/2011
- (4) Augmentation des charges d'intérêts sur les dépôts à terme de 5 219 k€ sur l'exercice 2012

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 29 : REVENUS DES TITRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Titres de placement	1 687	1 990
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Titres d'investissement	9 018	10 676
Opérations diverses sur titres	833	446
Revenus des titres à revenus fixes	11 538	13 112
Parts dans les entreprises liées, Titres de participation et autres titres détenus à long terme (1)	3 673	22 692
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres à revenus variables	3 673	22 692
Total Des Revenus Des Titres	15 211	35 804

- (1) La variation correspond la baisse des dividendes pour 13 256 milliers d'euros des intérêts sur les avances en compte courant pour 6223 milliers d'euros - cette baisse porte en partie sur SAS LA BOETIE essentiellement

NOTE 30 : PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012			31/12/2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	208	-3	205	326	-2	324
Sur opérations internes au Crédit Agricole	15 443	-7 063	8 380	12 701	-6 569	6 132
Sur opérations avec la clientèle	32 870	-485	32 385	33 063	-207	32 855
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	130		130	139		139
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan						
Sur prestations de services financiers (1)	67 234	-5 558	61 676	67 805	-5 942	61 863
Provisions pour risques de commissions	331	-353	-22	279	-298	17
Total Produit Net Des Commissions	116 216	-13 462	102 754	114 312	-13 019	101 294

(1) Commissions ADI et assurance caution 16,8 millions d'euros en 2012 contre 17,6 millions d'euros en 2011

NOTE 31 : GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	236	276
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	- 839	- 181
Gains ou Pertes Des Opérations De Portefeuilles De Négociations	-603	96

NOTE 32 : GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux dépréciations	-1 653	-3 915
Reprises de dépréciations	5 685	175
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	4 032	- 3 740
Plus-values de cession réalisées	1 242	990
Moins-values de cession réalisées	-156	-54
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	1 086	937
Solde des opérations sur titres de placement	5 118	-2 804
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations	-7	
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-7	
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées		
Solde des Opérations Sur Titres De l'activité De Portefeuille		
Gains ou Pertes Sur Opérations des Portefeuilles de Placement et Assimilés	5 111	- 2 804

NOTE 33 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Produits divers	587	924
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises de provisions	818	25
Location		
Opérations de crédit bail et assimilés		
Autres produits d'exploitation bancaire	1 404	949
Charges diverses	- 232	- 358
Quote part des opérations faites en commun	- 1 012	- 988
Refacturation et transfert de charges		
Dotations de provisions	-817	
Location		
Opérations de crédit bail et assimilés		
Autres charges d'exploitation bancaire	-2 061	-1 346
Total autres produits et charges d'exploitation bancaire	- 657	- 398

NOTE 34 : CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Frais de personnel:		
Salaires et traitements	47 804	45 322
Charges sociales	25 585	22 628
- Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	6 908	5 597
Intéressement et participation	7 100	7 476
Impôts et taxes sur rémunérations	8 126	5 990
Total des charges de personnel	88 615	81 415
Refacturation et transferts de charges de personnel	5 009	4 071
Frais de personnel nets	83 606	77 345
Frais administratifs:		
Impôts et taxes	5 856	5 159
Services extérieurs	49 313	47 972
Autres frais administratifs		251
Total des charges administratives	55 169	53 382
Refacturation et transferts de charges administratives	344	439
Frais administratifs nets	54 825	52 944
Charges générales d'exploitation	138 431	130 288

Le projet Nice induit comptablement un transfert de 4 288 milliers d'euros de la rubrique charges de personnel à la rubrique frais administratifs services extérieurs en 2012.

NOTE 35. : EFFECTIF PAR CATEGORIE

<i>(en effectif moyen du personnel)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Cadres	335	329
Non cadres	1 012	985
Total	1 347	1 314

La rémunération globale des dirigeants et administrateurs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente Périgord, au titre de l'exercice 2012, s'élève à 1 503 milliers d'euros.

NOTE 36 : COUT DU RISQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux provisions et dépréciations	43 986	61 149
Dépréciations sur créances douteuses	36 224	36 278
Autres provisions et dépréciations	7 762	24 871
Reprises des provisions et dépréciations	-33 630	-53 125
Reprises des dépréciations sur créances douteuses (1)	-26 847	-27 622
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	-6 782	-25 503
Variation des provisions et dépréciations	10 356	8 024
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	791	1 002
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	4 731	4 993
Décote sur prêts restructurés	106	108
Récupérations sur créances amorties	-2 479	-1 974
Pertes sur risques opérationnels		
Coût du risque	13 506	12 153

- (1) Dont 3 161 milliers d'euros utilisés en couverture de pertes sur créances douteuses compromises
Dont 1 510 milliers d'euros utilisés en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises
- (2) Dont 9 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif et 51 milliers d'euros utilisés sur les comptes de débiteurs divers provisionnés
- (3) Dont 672 milliers d'euros sur les créances douteuses non compromises
Dont 119 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises
- (4) Dont 3 161 milliers d'euros sur des créances non compromises,
Dont 1 510 milliers d'euros sur des créances compromises

NOTE 37 : RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux dépréciations	-12 296	-10 385
Sur titres d'investissement Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-12 296	-10 385
Reprises des dépréciations	9 109	3 471
Sur titres d'investissement Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	9 109	3 471
Dotation ou reprise nette aux provisions	-3 187	-6 915
Sur titres d'investissement Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-3 187	-6 915
Plus-values de cession réalisées		
Sur titres d'investissement Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		
Moins-values de cession réalisées	-121	
Sur titres d'investissement Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme Pertes sur créances liées à des titres de participation	-121	
Solde des plus et moins-values de cession	-121	
Sur titres d'investissement Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		
Solde en perte ou en bénéfice	-3 308	-6 915
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	1 444	488
Moins-values de cessions	-50	-33
Solde en perte ou en bénéfice	1 394	455
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	-1 914	-6 459

NOTE 38 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

Néant

NOTE 39 : CHARGE FISCALE

Au cours de l'exercice 2010, la Caisse régionale Charente-Périgord a dénoncé son régime d'intégration fiscale mise en place avec ces filiales pour rejoindre le régime d'intégration fiscale de Crédit Agricole SA.

Outre Crédit Agricole SA, société mère du Groupe fiscal, les filiales nationales de CASA et les 38 autres Caisses régionales, ce périmètre d'intégration fiscale peut comprendre également les filiales des Caisses régionales. Au cas d'espèce, la Caisse régionale Charente-Périgord a décidé d'intégrer dans ce nouveau périmètre fiscal ces 9 filiales détenues directement ou indirectement à plus de 95%.

La convention d'intégration fiscale prévoit que chaque structure demeure responsable de son impôt et doit verser sa participation contributive aux Caisses régionales, elles-mêmes le reversant à CASA. Au titre de l'année 2012, la Caisse régionale a bénéficié d'un produit de 744 milliers d'euros.

Cette rubrique d'un montant de 33 475 milliers d'euros comprend :

- L'impôt sur les sociétés de l'exercice pour 33 883 milliers d'euros, calculé au taux de droit commun, majoré de la contribution sociale sur les bénéfices.
- Une diminution de charge suite à régularisation de l'impôt de l'exercice antérieur de 916 milliers d'euros.
- L'actualisation de l'impôt dû sur le crédit d'impôt relatif aux prêts à taux zéro utilisé sur l'exercice pour un montant de 1 251 milliers d'euros

NOTE 40 : INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Charente Périgord exerce la totalité de son activité en France et dans le secteur de la banque de proximité. Cela implique que les tableaux fournis pour l'explication de la formation du résultat n'ont pas été ventilés selon d'autres critères d'activité ou de zone géographique.

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 41 : PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

en milliers d'euros	Résultat à affecter	Résultat conserve	Résultat distribué
Résultat comptable après IS			
Bénéfice	45 128		
Total à affecter :	45 128		
Affectation			
Intérêts aux parts sociales détenues par les Caisses Locales			1 569
Rémunération des CCA détenus par CASA			3 298
Rémunération des CCA des autres détenteurs			2 144
Réserve légale		28 588	
Autres réserves		9 529	
TOTAUX	45 128	38 117	7 011

NOTE 42 : IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES N'AYANT PAS CONCLU AVEC LA FRANCE DE CONVENTION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE EN VUE DE LUTTER CONTRE LA FRAUDE ET L'EVASION FISCALES PERMETTANT L'ACCES AUX RENSEIGNEMENTS BANCAIRES

La Caisse régionale ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

NOTE 43 : PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Charente Périgord

<i>(en milliers d'euros)</i>	ERNST & YOUNG	%	KPMG Audit	%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	80		80	
Missions accessoires				
Sous-Total	80	89	80	75
Autres prestations				
Juridique, fiscal et social	10		27	
Technologie de l'information				
Audit interne				
Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit				
Sous-Total	10	11	27	27
Total	90	100	107	100

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

Le tableau mentionne les honoraires hors taxes (frais et débours exclus) se rapportant à l'exercice 2012.

